

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du jeudi 21 octobre 2021

N° de délibération : 2021-33-CS	
CADRE :	Fonctionnement du syndicat
OBJET :	Election des Vice-Présidents

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre 2021 à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUTY.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Philippe BOUTY	X			
Mme Nicole BONNEFOY		X		M. Fabrice POINT, suppléant
M. Thibaut SIMONIN	X			
M. Michel CARTERET	X			
M. Jacques CHABOT	X			
Collège Région				
M. Patrice BOUTENEGRE	X			
Mme Martine PINVILLE	X			
M. Xavier BONNEFONT	X (élection du vice-Président du collège SDEG16)		X (élections des Vice-Présidents des collèges Département et Région)	
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. Michel ANDRIEUX	X			
M. François ELIE		X		M. Daniel ROUHIER, suppléant
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU		X		Pouvoir donné à M. Gérard SORTON
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			



Dix-huit délégués étant présents ou représentés pour procéder à l'élection des Vice-présidents des collèges Département et Région, représentant quarante-quatre droits de vote sur quarante-huit (91,7 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer ;

Dix-neuf délégués étant présents ou représentés pour procéder à l'élection du Vice-président du collège SDEG 16, représentant quarante-huit droits de vote sur quarante-huit (100 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer ;

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Charente Numérique ; en particulier ses articles 9 et 10 ;

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Charente Numérique ; en particulier son article 10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert Charente Numérique et le dernier arrêté préfectoral du 30 juillet 2021 modifiant la décision institutive de Charente Numérique ;

Vu les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 ayant entraîné le renouvellement complet des élus du Conseil départemental de la Charente et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du 16 juillet 2021 du Conseil départemental de la Charente désignant ses représentants, délégués titulaires et suppléants, au sein du Comité syndical de Charente Numérique ;

Vu les délibérations du 19 juillet et du 28 septembre 2021 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine désignant ses représentants, délégués titulaires et suppléants, au sein du Comité syndical de Charente Numérique ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que, par délibérations des 4 novembre 2016, 21 novembre 2016 et 3 avril 2017, le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) ont approuvé les statuts du Syndicat mixte ouvert Charente Numérique et autorisé son adhésion à celui-ci ;

Considérant que le Bureau est constitué du Président et de trois (3) Vice-Présidents à savoir : un représentant du premier « collège Département », un représentant du deuxième « collège Région » et un représentant du troisième « collège SDEG 16 » du Comité syndical ;

Considérant que, le 21 octobre 2021, le Comité Syndical de Charente Numérique est venu entériner l'installation en son sein des délégués des collèges « Département » et « Région » nouvellement désignés et l'expiration corrélativement du mandat des délégués sortants de ces mêmes collèges et qu'il a procédé à l'élection du Président de Charente Numérique ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les fonctions de membres du Bureau de Charente numérique prennent fin avec celles du Président et que les membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la réunion du Comité Syndical procédant à l'élection d'un nouveau Président et à celles des nouveaux Vice-Présidents ;

Considérant également toujours au vu de l'article 11 des statuts que, une fois le Président élu, il doit être immédiatement procédé à l'élection des Vice-Présidents :

« Aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, les membres à voix délibérative du Comité syndical élisent au scrutin secret trois (3) Vice-Présidents : un (1) représentant du premier collège « Département », un (1) représentant du deuxième collège « Région » et un (1) représentant du troisième collège « SDEG 16 ».

Considérant que l'élection de chaque Vice-Président s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue, aux deux premiers tours, et à la majorité simple, au troisième tour, des droits de vote des membres ayant voix délibérative au sein du Comité syndical ;

Considérant l'article 10 du règlement intérieur de Charente Numérique au vu duquel, sur proposition du président, si l'unanimité des présents le décide en séance, le vote à bulletin secret peut être remplacé par un vote à main levée ;

1) Election du Vice-Président issu du collège Département

Considérant que le Président procède au recensement des candidatures : M. Thibaut SIMONIN se présente au titre du collège « Département ».

Considérant que sur proposition du Président et à l'unanimité des présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée ;

Il est alors procédé au vote qui a donné les résultats ci-après :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Philippe BOUTY				X
M. Fabrice POINT (suppléant de Mme Nicole BONNEFOY)	X			
M. Thibaut SIMONIN	X			
M. Michel CARTERET	X			
M. Jacques CHABOT		X		
Collège Région				
M. Patrice BOUTENEGRE	X			
Mme Martine PINVILLE	X			

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

M. Xavier BONNEFONT				
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. Michel ANDRIEUX	X			
M. Daniel ROUHIER (suppléant de M. François ELIE)	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD		X		
M. Loïc DEAU (pouvoir donné à M. Gérard SORTON)		X		
Mme Séverine CAILLE		X		
M. Yannick LAURENT		X		
M. Eric COUVIDAT (suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON		X		

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de Charente Numérique DECIDE d'élire au premier tour du scrutin et à la majorité absolue M. Thibaut SIMONIN, Vice-Président du Comité syndical au titre du collège Département.

Le point un (1) de cette délibération est adopté avec vingt-neuf (29) voix pour et dix (10) abstentions, compte tenu du nombre de voix par représentant. M. Xavier BONNEFONT est absent non représenté et le Président n'a pas pris part au vote.

2) Election du Vice-Président issu du collège Région

Considérant que le Président procède au recensement des candidatures : M. Patrice BOUTENEGRE se présente au titre du collège « Région ».

Considérant que sur proposition du Président et à l'unanimité des présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée ;

Il est alors procédé au vote qui a donné les résultats ci-après :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Philippe BOUTY				X
M. Fabrice POINT (suppléant de Mme Nicole BONNEFOY)	X			
M. Thibaut SIMONIN	X			
M. Michel CARTERET	X			
M. Jacques CHABOT	X			
Collège Région				
M. Patrice BOUTENEGRE	X			
Mme Martine PINVILLE	X			
M. Xavier BONNEFONT				X
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. Michel ANDRIEUX	X			

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

M. Daniel ROUHIER (suppléant de M. François ELIE)	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU (pouvoir donné à M. Gérard SORTON)	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Eric COUVIDAT (suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de Charente Numérique DECIDE d'élire au premier tour du scrutin et à la majorité absolue M. Patrice BOUTENEGRE, Vice-Président du Comité syndical au titre du collège Région.

Le point deux (2) de cette délibération est adopté avec trente-neuf (39) voix pour, compte tenu du nombre de voix par représentant. M. Xavier BONNEFONT est absent non représenté et le Président n'a pas pris part au vote.

3) Election du Vice-Président issu du collège SDEG 16

Considérant que le Président procède au recensement des candidatures : M. Patrick EPAUD se présente au titre du collège « SDEG 16 ».

Considérant que sur proposition du Président et à l'unanimité des présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée ;

Il est alors procédé au vote qui a donné les résultats ci-après :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Philippe BOUTY				X
M. Fabrice POINT (suppléant de Mme Nicole BONNEFOY)		X		
M. Thibaut SIMONIN		X		
M. Michel CARTERET		X		
M. Jacques CHABOT	X			
Collège Région				
M. Patrice BOUTENEGRE	X			
Mme Martine PINVILLE	X			
M. Xavier BONNEFONT	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. Michel ANDRIEUX	X			
M. Daniel ROUHIER (suppléant de M. François ELIE)	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			

26 OCT. 2021

BUREAU DU COURRIER

M. Loïc DEAU (pouvoir donné à M. Gérard SORTON)	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT	X			
M. Eric COUVIDAT (suppléant de M. Alain BRIAND)	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Après en avoir délibéré, le Comité syndical de Charente Numérique DECIDE d'élire au premier tour du scrutin et à la majorité absolue M. Patrick EPAUD, Vice-Président du Comité syndical au titre du collègue SDEG 16.

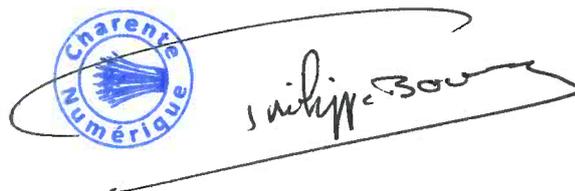
Le point trois (3) de cette délibération est adopté avec vingt-huit (28) voix pour et quinze (15) abstentions, compte tenu du nombre de voix par représentant. Le Président n'a pas pris part au vote.

En conséquence, la composition du Bureau est la suivante :

M. Philippe BOUTY	Président de Charente Numérique
M. Thibaut SIMONIN	Vice-président du collège « Département »
M. Patrice BOUTENEGRE	Vice-président du collège « Région »
M. Patrick EPAUD	Vice-président du collège « SDEG 16 »

Le Président du Comité syndical,

Philippe BOUTY



The image shows a blue circular official stamp of 'Charente Numérique' with a stylized hand icon in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'Philippe Bouty'.